

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2016

L'an deux mil seize, le 22 février à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, PELOUX, PENON.

Absents excusés : M. MATEOS, Mmes BAYSSIERES (procuration à M. CASTILLE), BLOT, COUTIER.

Absent : M. DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PELOUX

Présentation à l'assemblée municipale de l'association « Je suis Jerry » par son Président M. WATTELIER Maurice. L'association a pour objectif le recyclage de jerricans en plastique et d'ordinateurs dont le système d'exploitation n'est plus mis à jour.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H30.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 14/01/16. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire donne lecture des décisions n°1/2016 portant cession du véhicule Ford et n°2/2016 portant création d'un contrat d'assurance pour le nouveau véhicule IVECO.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un thème à l'ordre du jour : autorisation paiement dépense d'investissement.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme KEMPEN Véronique, (Mme ROIRE Carole, Maire s'étant retirée), à l'unanimité, vote et arrête les comptes administratifs 2015 comme suit :

<u>Budget principal</u> :	Excédent de fonctionnement :	337 738.80
	Déficit d'investissement :	27 097.40
	Résultat global, excédent :	310 641.40

<u>Lotissement Communal</u> :	Excédent de fonctionnement :	25 531.72
	Excédent d'investissement :	13 101.05
	Résultat global, excédent :	38 632.77

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2015 de la Commune et du Lotissement Communal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Commune :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015, excédent :	337 738.80
Restes à réaliser, déficit :	18 123.00
Affectation complémentaire en réserve (1068),	45 220.40
Résultat reporté en fonctionnement (002), excédent	292 518.40
Résultat d'investissement reporté (001), déficit :	27 097.40

Lotissement Communal :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015, excédent :	25 531.72
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002), excédent :	25 531.72
Résultat d'investissement reporté (001), excédent :	13 101.05

VOTE SUBVENTION ASSOCIATION, ANNEE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (POUR : 10 voix ; ABSTENTION : 1 voix) :

- DECIDE d'allouer au titre de l'année 2016, une subvention exceptionnelle aux associations comme suit :

ASSOCIATION	Subvention 2016
O.C.C.E.	50 € / enfant domicilié à Cancon qui participe à lasortie « classe nautique » du 23 au 27 mai 2016

- DIT que la somme sera inscrite au BP 2016 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES, 2016

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le montant total des dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2014-2015 ;
 CONSIDERANT que le coût moyen par élève s'élève à 700 € par an ;
 CONSIDERANT que chaque année une participation est demandée aux communes dans lesquelles les élèves de l'école de Cancon sont domiciliés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, pour l'année 2016, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles à 700 € par enfant ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT CLUB HOUSE TENNIS, VALIDATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE LA MISSION SPS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement du Club House du Tennis, travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie, qui s'élève à 30 000.00 € HT ;
 CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, un contrat de maîtrise d'œuvre et un contrat pour la mission SPS doivent être signés ;
 CONSIDERANT la délibération n° 29/2015 en date du 13 avril 2015 portant attribution du contrat de maîtrise d'œuvre et de la mission SPS concernant le projet de travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie au groupe scolaire, école élémentaire à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;
 CONSIDERANT qu'il s'agit de poursuivre les programmes de travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre, pour le projet d'aménagement du Club House du Tennis, travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie, d'un montant de 30 000.00 € HT, à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;
- ACCEPTE la proposition d'honoraires pour un montant forfaitaire de 3 000.00 € HT pour la réalisation des missions suivantes : PGC (projet de conception générale), AMT (assistance consultation entreprises) DET (direction et comptabilité des travaux), AOR (assistance opérations réception) ;
- DECIDE de confier la mission de coordinateur S.P.S. sur ce chantier à M. SOBAC Alain, architecte DPLG, moyennant une rémunération de 800.00 € HT ;
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2016 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les contrats et pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CLUB HOUSE DU TENNIS, TRAVAUX EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE, VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement du Club House du Tennis, travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie ;
 CONSIDERANT la délibération en date du 22 février 2016 portant attribution des missions : maîtrise d'œuvre et SPS à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;
 CONSIDERANT qu'à l'issue de la réalisation des études, le montant prévisionnel des travaux H.T. est évalué à 30 000.00 € ;
 CONSIDERANT qu'afin d'engager les marchés de travaux, un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) constitué de 5 lots a été établi ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté et la décomposition des travaux par lot comme ci-après :
 - lot n° 1 : V.R.D. - Accessibilité Handicapée ;
 - lot n° 2 : Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds ;
 - lot n° 3 : Carrelage - Faïence;
 - lot n° 4 : Electricité - Chauffage ;
 - lot n° 5 : Plomberie - Sanitaire.
- APPROUVE le mode de passation de marché public de travaux selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) ;
- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés correspondants, ainsi que les actes y afférents ;
- DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA HALLE BALTARD, VALIDATION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET DE LA MISSION SPS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de travaux de restauration de la Halle Baltard de Cancon, située rue de la République ;

CONSIDERANT la délibération n° 51/2015 en date du 15 juillet 2015 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre à M. SOBAC Alain, architecte DPLG au taux de 7.20 % du coût total des travaux HT ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel des travaux, à ce jour, s'élève à 240 000.00 € HT ;

CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, un contrat de maîtrise d'œuvre et un contrat pour la mission SPS doivent être signés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RAPPELLE que la mission de maîtrise d'œuvre, pour le projet de travaux de restauration de la Halle Baltard, d'un montant prévisionnel de 240 000.00 € HT, a été confiée à M. SOBAC Alain, architecte DPLG au taux de 7.20 % du coût total des travaux HT ;
- DECIDE de confier la mission de coordinateur S.P.S. sur ce chantier à M. SOBAC Alain, architecte DPLG, moyennant une rémunération de 1 200.00 € HT ;
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2016 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les contrats et mener à bien cette opération.

SDEE 47, IMPLANTATION D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de renforcement électrique au lieu dit « Villajou » avec la construction d'une ligne de distribution électrique souterraine ;

CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, le SDEE 47 doit implanter un ouvrage de distribution publique d'électricité (coffret) sur le domaine public de la commune ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'implantation de ce coffret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'implantation par le SDEE 47 d'un ouvrage de distribution publique d'électricité (coffret) sur le domaine public de la commune, sur le chemin rural au lieu dit « Villajou » ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

EAU 47, DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FREE MOBILE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le courrier du Syndicat Départemental EAU 47 reçu en mairie le 13 janvier 2016 portant sur le projet de déploiement du réseau de Free Mobile sur les communes de Cancon, Beugas et Saint-Antoine de Ficalba ;

CONSIDERANT que ce projet consiste à installer des infrastructures de l'opérateur Free Mobile sur les châteaux d'eau ;

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental EAU 47 est d'accord sur le principe ;

CONSIDERANT qu'un accord du Conseil municipal de la commune concernée est requis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'installation des infrastructures de l'opérateur Free Mobile sur le château d'eau de Cancon ;
- SOUHAITE être informé des suites données à ce projet et avoir une copie de la convention tripartite entre le Syndicat Départemental EAU 47, la société SAUR (déléataire) et l'opérateur Free Mobile ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

AUTORISATION PAIEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la facture VITOGAZ, en attente de paiement, qui s'élève à 190.00 € (consigne citerne gaz);

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une dépense d'investissement (compte 275) ;

CONSIDERANT que le vote du Budget de la commune pour l'année 2016 n'interviendra qu'à la fin du mois de mars 2016 ;

CONSIDERANT le caractère d'urgence et le faible montant de la facture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de payer la facture à l'entreprise VITOGAZ pour un montant de 190.00 € ;
- DIT que cette dépense est à inscrire au compte 275 ;
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour réaliser la dépense et mener à bien cette opération sans attendre le vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Donne lecture du courrier de M. le Maire de TOURLIAC qui sollicite la commune de Cancon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle ou d'un fonds de concours ; ceci afin de permettre à la Mairie de TOURLIAC de mener à bien le projet d'aménagement de la « Maison des Résistants ». La majorité des membres de l'assemblée (POUR 10 voix, ABSTENTION : 1 voix), accepte de participer financièrement au projet. Néanmoins, il convient de connaître le montant attribué par la Communauté des communes avant de prendre une décision définitive.
- Souhaiterait réunir la commission « Economie » pour préparer les Marchés de Producteurs de Pays 2016.
- Informe que le Conseil départemental organise des réunions territoriales ayant pour objet de donner des conseils et informations aux élus intéressés par le fleurissement et l'embellissement de leur cadre de vie. Katia BAYSSIERES et Brigitte PELOUX participent à celle organisée le 2 mars à Casseneuil.
- Informe que M. TANDONNET Henri, Sénateur du Lot-et-Garonne, est en visite sur le secteur de notre Communauté des communes le mardi 23 février 2016 (Maison de Santé à Monflanquin, élevage de canards à Villeréal, Chocolaterie Rody à Castillonnès et exploitation agricole à Cancon).
- Fait remarquer aux élus que les vitres à la Salle de Danse ont été changées.
- Dit que la 2^{ème} tranche de travaux concernant la réfection et le renforcement du réseau d'eau potable sur la RN 21 sera réalisée à la fin du mois de mars 2016.
- Informe qu'une enquête publique est ouverte sur la commune de Cancon du lundi 7 mars 2016 inclus au vendredi 8 avril 2016 inclus. Elle porte sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole sur les sous-bassins mentionnés dans le dossier d'enquête mis à la disposition du public (pour notre secteur il s'agit du sous-bassin Garonne aval Dropt).
- Rappelle la problématique liée à la vétusté et la configuration des lieux de la cantine scolaire. Afin de pouvoir envisager toutes les possibilités, certains élus sont allés découvrir une unité de production culinaire qui prépare et livre des repas en liaison froide et chaude. C'est un organisme, employant des salariés handicapés, qui privilégie les circuits courts et le travail avec les producteurs locaux (contact avec la Chambre d'Agriculture).
- Donne le compte rendu d'une réunion à Monflanquin portant sur le passage des gros gabarits. Quatre compteurs ont été installés à Cancon. La signalisation est dans l'ensemble bien respectée. Un endroit pose problème à la sortie de Cancon en direction de Boudy-de-Beauregard, mais il semblerait que la signalétique ne soit pas adaptée. Ce sera désormais, la RD 410 (rue du Marché) qui accueillera le passage des convois

exceptionnels et non plus la RD 124 (rue de la République), après validation du classement par les services du Département ;

- Rappelle qu'en Conseil municipal avait été évoquée la possibilité de mettre en place sur la commune une borne électrique par le biais du SDEE 47. A l'unanimité, les élus souhaitent différer ce sujet par manque d'information notamment quant aux frais de fonctionnement et d'entretien au delà de 3 ans.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 22 mars 2016.

M. DE VAUJANY :

- Informe que pour l'instant il n'y a pas de référent SDEE 47 sur notre secteur. Une nouvelle personne devrait être nommée prochainement.
- Rappelle aux élus le projet de création d'un réseau de chaleur sur notre commune. Une réunion de présentation animée par le bureau d'étude DEBAT BEST ENERGIE est prévue à la Mairie début mars 2016.

Mme DUCLERCQ : Demande s'il est possible, pour des raisons de sécurité, d'enlever l'indication « 40 m » sous le panneau « sens interdit » mis à proximité de la Salle de Danse et donc créer un sens unique de circulation. Désormais, tous les automobilistes qui veulent se garer sur le parking de la Salle de danse « Marie-Claire » devront passer par le parking de l'école.

Mme PELOUX : Demande où en est le projet « transport à la demande », (Mme ROIRE, il s'agit d'une compétence intercommunale, il n'y a pas d'avancée sur ce sujet à l'heure actuelle. M. CASTILLE, un service de mise à disposition de chauffeur a été mis en place par l'association « AGIR »).

Mme PENON : Donne le compte rendu de la Commission d'Arrondissement d'Accessibilité de Villeneuve-sur-Lot (17 février 2016) qui a donné un avis sur le projet de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD de Cancon. Trois observations mineures ont été formulées.

M. BARTON : Demande où en sont les travaux réalisés à la Perception par les employés communaux (M. DE VAUJANY : les travaux de plâtrerie sont terminés, ils vont attaquer le carrelage).

Mme KEMPEN :

- Dit que des élèves ont accès à la piscine municipale de Monsempron-Libos pour apprendre à nager. Le montant des entrées est inférieur à celui de la piscine de malbentre à Villeneuve-sur-Lot ;
- Fait part aux élus de la 2^{ème} édition de « EDUCTOUR » organisé par l'association Cœur de Bastides le 2 avril prochain. Quatre circuits seront proposés pour faire découvrir le territoire des quatre cantons aux locaux.

M. VIDAL : Donne le compte rendu de la réunion de la commission intercommunale « Environnement ». Une étude sur la tarification incitative concernant la collecte des déchets a été lancée (résultats en septembre).

Clôture de la séance à 23h45.
La Secrétaire, Brigitte PELOUX

Fait à CANCON, le 26 février 2016
Mme le Maire, Carole ROIRE